



SAVOIR ROULER
à vélo
DANS LES HAUTES-ALPES



SAVOIR ROULER À VÉLO

DANS LES HAUTES ALPES

UN DISPOSITIF POUR LES 6-11 ANS

PRÉSENTATION DU PROGRAMME SAVOIR ROULER À VÉLO

Adressé en priorité aux 6-11 ans, ce dispositif s'inscrit dans le cadre du Plan vélo et mobilités actives. Il consiste en un cycle de 10h minimum visant à valider l'acquisition de compétences réparties en 3 blocs :

SAVOIR PÉDALER :

- Maîtriser les fondamentaux du vélo
- Acquérir un bon équilibre, pédaler, tourner, freiner.

SAVOIR CIRCULER :

- Découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé
- Rouler en groupe, communiquer pour informer les autres, découvrir les panneaux du code de la route.

SAVOIR ROULER À VÉLO :

- Circuler en situation réelle
- Apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et s'appropriier les différents espaces de pratique.

LES OUTILS DU DISPOSITIF

- Un **LIVRET PÉDAGOGIQUE** est remis à chaque enfant qui commence le cycle « Savoir Rouler à Vélo ». Il permet de suivre sa progression et l'acquisition des compétences requises pour être autonome dans ses déplacements à vélo.
- Des **SITUATIONS ÉDUCATIVES DE MISE EN PRATIQUE**
Une attestation qui valide les compétences acquises
- À l'issue du bloc 3, chaque enfant qui a validé les 3 étapes du « Savoir Rouler à Vélo » se voit remettre **UNE ATTESTATION** (« Permis Vélo ») par un intervenant habilité.

QUI PEUT ORGANISER LE SAVOIR À ROULER À VÉLO ?

- LES ASSOCIATIONS SPORTIVES :** Fédération française de Cyclisme, Fédération française du Cyclotourisme, Union française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique, Moniteurs Cyclistes Français, Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré, etc...
- LES ÉCOLES :** lors du temps scolaire, les enseignants peuvent porter un projet de Savoir Rouler à Vélo. L'encadrement peut être assuré par l'enseignant lui-même ou faire appel à des parents d'élèves ou encore à des associations locales pour faciliter la mise en place.

- LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :** Lors du temps périscolaire ou extrascolaire, les mairies, les communautés de communes, syndicat, etc.
- L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM) :** Que l'accueil soit associatif ou municipal, le Savoir Rouler à Vélo peut être un projet d'animation porté par l'équipe pédagogique, de sorte à répondre aux enjeux éducatifs du dispositif. L'encadrement peut être réalisé par le personnel de cette équipe, si il en a les compétences et déclaré auprès du SDJES 05. Il peut sinon faire appel à un intervenant extérieur pour co-assurer la réalisation.



Les collectivités peuvent se positionner en tant que prescripteur du Savoir Rouler à Vélo via leurs services sports (OMS), enfance ou jeunesse, CCAS... L'encadrement peut se réaliser par des employés communaux et/ou faire appel à des prestataires pour déployer le dispositif.

Bien rouler à vélo, cela s'apprend.



www.savoirroulervelo.fr

LES PLUS-VALUES DU DISPOSITIF SRAV DANS LES HAUTES-ALPES

■ UN PROJET DE FORMATION QUI S'INSCRIT PLEINEMENT DANS L'INTERDISCIPLINARITÉ :

« Un projet interdisciplinaire qui fédère la classe et rend les élèves acteur de leur mobilité. »

Exemple :

- En mathématiques : calculer des distances sur une carte et comprendre les échelles
- En géographie : utiliser les plans des villes, des topos d'itinéraires, comprendre le relief et les cartes de territoire Hauts-Alpins
- Éducation Physique et Sportive : Gérer son équilibre, donner le goût de l'effort et éduquer à la sécurité
- Sciences et techniques : comprendre l'alimentation, les ressources énergétiques, comprendre et intervenir sur les mécanismes (engrenage, transmission, roulement)
- Français et domaines artistiques : développer son vocabulaire, exprimer ses émotions, développer son imaginaire à partir de sorties à vélo ou de fabrication artistiques en détournant des pièces à recycler

■ UN PROJET DE CLASSE D'UN ENSEIGNANT, PROJET D'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM) OU ENCORE UN PROJET SPORTIF D'UN ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL, ETC.

En 10 heures, le «Savoir Rouler» à Vélo permet aux enfants de 6 à 11 ans de :

- > Devenir autonome à vélo,
- > Pratiquer quotidiennement une activité physique,
- > Se déplacer de manière écologique et économique.

■ UN PROJET LIÉ À LA PRATIQUE VÉLO PEUT S'INSCRIRE PLEINEMENT DANS LES DÉMARCHES DE L'ÉDUCATION POPULAIRE.

Il permet d'établir des objectifs fédérateurs tout en rendant acteurs et responsables les jeunes, garants de sa bonne réalisation.

Exemple :

- Favoriser « le vivre ensemble » pour des enfants venants d'horizons divers et faciliter la rencontre et le faire ensemble
- Rendre acteurs et responsables les participants sur les enjeux du déplacement à vélo (sécurité, mobilité douce, autonomie des jeunes, sport/santé)
- Construire un projet d'itinérance au sein d'un groupe, en accompagnant à la définition des rôles et responsabilités pour permettre à chacun de trouver sa place

■ ARTICULATION AVEC L'APER

L'APER est un enseignement obligatoire, inscrit dans les programmes du premier degré et qui vise à développer trois compétences :

- l'enfant piéton,
- l'enfant rouleur (dont le vélo),
- et l'enfant passager.

Il fait l'objet d'une attestation délivrée en fin de cycle 3. Le savoir rouler à vélo peut ainsi contribuer à valider une partie des compétences développées dans le cadre de l'APER (enfant rouleur) mais ne se substitue pas intégralement à l'APER.

■ L'INSCRIPTION DU DISPOSITIF DANS UN PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) :

Savoir Rouler à Vélo et Projet Éducatif de Territoire :

- Un projet Éducatif de Territoire (PEDT) formalise l'engagement des différents partenaires (associatifs, indépendants ou publics) à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives.
- Le Savoir Rouler à Vélo est un dispositif qui s'intègre parfaitement dans un PEDT : Il s'agit d'articuler les différentes interventions par exemple d'enseignants lors du temps scolaire, d'agents municipaux lors du temps périscolaire et d'animateurs lors du mercredi en ALSH pour couvrir le socle de compétences visés par le dispositif.
- C'est l'occasion de créer des outils nouveaux dans l'intérêt de l'enfant et d'organiser des interventions de manière décloisonnée des partenaires du Savoir Rouler à Vélo : livret pédagogique individualisé, socle commun de compétence, système d'attestation et délivrance lors d'une cérémonie...

■ L'INSCRIPTION DU DISPOSITIF DANS UN PLAN DE DÉPLACEMENT D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE (PDES)

Savoir Rouler à Vélo et PDES

Un Plan de Déplacement établissement scolaire (PDES) est un document stratégique qui propose un certain nombre de mesures visant à développer des solutions favorisant des pratiques de déplacement alternatives à la voiture individuelle. Apaiser ou limiter la circulation automobile contribue notamment à la sécurisation des abords d'école, mais plus généralement à l'amélioration du cadre de vie.

Le plan d'actions couvre 4 grandes « catégories » de solutions :

- Des actions d'aménagement pour faciliter et sécuriser les modes actifs
- La recherche d'alternatives à l'usage de la voiture individuelle : co-voiturage, transports en commun, vélobus, pédibus
- Des actions pédagogiques de sensibilisation/facilitation
- Des actions de communication pour accompagner aux changements de comportements

Le vélo constitue un support ludique, accessible pour le plus grand nombre et il contribue à de nombreux enjeux éducatifs portés par le dispositif SRAV : savoir se déplacer en sécurité, l'accès à l'autonomie des jeunes pour leurs déplacements quotidiens, favoriser une mobilité douce et durable, entretien de sa santé tout au long de la vie, etc.

Le programme « Savoir Rouler à Vélo », encourage à la pratique du vélo ; c'est un moyen de transport pratique, bon pour la santé et l'environnement.

Piscine
Stade
École



www.savoirroulervelo.fr

ATTESTATION ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Un **LIVRET PÉDAGOGIQUE** est remis à chaque enfant qui commence la formation du « Savoir Rouler à Vélo ». Il permet de suivre, tout au long de sa formation, la progression et l'acquisition des compétences requises.

À l'issue du **bloc 3**, chaque enfant qui a réalisé les 3 étapes du « Savoir Rouler à Vélo » se voit remettre par un **intervenant habilité** une attestation qui valide les compétences acquises.



QUI PEUT DISPENSER L'ENCADREMENT DU SAVOIR ROULER À VÉLO ?

BLOC 1 : Tout intervenant du milieu scolaire, des ACM, ou du milieu fédéral

BLOC 2 : Tout intervenant du milieu scolaire, des ACM, ou du milieu fédéral

BLOC 3 : Seuls les intervenants habilités* peuvent délivrer l'attestation SRAV

Rappelons que les modalités d'encadrement sont relatives au cadre d'intervention

* L'habilitation peut être délivrée par le comité de pilotage du SRAV05. Enseignants, animateurs, bénévoles en club affiliés peuvent en faire la demande. Les professionnels du sport référencés sur le site [savoirrouler.fr](http://www.savoirrouler.fr) et disposant des prérogatives nécessaires sont d'office habilités.

LES PARTENAIRES DU SAVOIR ROULER À VÉLO DANS LES HAUTES-ALPES

COMITÉ DE PILOTAGE DÉPARTEMENTAL :

- État (Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport - SDJES 05) : Accompagnement à la conception du projet, aide à la mobilisation des acteurs, des ressources humaines, matérielles et financières, communication, garant du respect du cadre législatif et réglementaire
- USEP 05 : animation de projets sportifs en établissements scolaires, ressources pédagogiques, rencontres P'tit Tour à vélo
- Éducation Nationale (DSDEN 05) : conseillers et équipes pédagogiques, coordination avec les socles communs de connaissances, de compétences et de culture, organisation in situ
- Mobil'idées : animation du réseau SRAV05 pour la mise en œuvre et le déploiement du dispositif, communication, accompagnement à l'émergence et à la réalisation de projets SRAV, ressources pédagogiques et moyens matériels

AU NIVEAU LOCAL :

- Intervenants habilités près de chez vous : <https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/article/pres-de-chez-vous>
- Collectivités territoriales : matériels sportif, équipements, éducateurs territoriaux sportifs, moyens financiers, etc.

MOBIL'IDÉES :

- Maillage territorial des intervenants et des projets émergents, accompagnement en vue de l'obtention de l'habilitation
- Proposer des solutions pour lever les freins matériels, et notamment le besoin en vélos et matériels pédagogiques et de sécurité
- Soutien des porteurs à la construction du projet et de son budget
- Intervention éventuelle auprès des jeunes publics ou mise en relation avec un intervenant habilité
- Formation/information et accompagnement des intervenants et prescripteurs
- Ressources pédagogiques pour aborder la transversalité des enjeux éducatifs de la thématique « Ecomobilité »

USEP :

- Accompagnement des projets scolaires (vélo)
- Organisation des rencontres P'tit Tour à vélo
- Formation/information des enseignants et animateurs usep
- Ressources pédagogiques

CONSTRUIRE UN BUDGET POUR ORGANISER LE SRAV

Le budget se construit **en fonction de vos besoins et des ressources mobilisables dont vous pouvez/pourriez mobilisés** (école, association, collectivité, établissements publics ou recevant du public, etc...) :

- Sur la base d'une formation d'une durée minimale indispensable de 10h d'intervention, **le coût indicatif s'élève à 50€/enfant minimum**
- Hors matériel (vélos sécurisés et fonctionnels, balisage, aménagement de site, etc.)
- Hors heures salariés qui incombent déjà à la collectivité (mise à disposition de personnels, vacataires, contractuels, etc.)
- Parfois, nécessité d'affiliation ou d'adhésion aux partenaires (Mobil'idées, USEP, Club, etc...)

POUR CONSTRUIRE VOTRE PROJET OU AFFINER VOTRE BUDGET, MOBIL'IDÉES PEUT VOUS ACCOMPAGNER



ASSOCIATION MOBIL'IDÉES
contact@mobilidees.org
07 81 96 04 30 (Romain Chabanel)



ASSOCIATION USEP
contact@usep05.fr
04 92 56 10 70 (Lineke LE BRAS)